

Délibération n°
2025.052

Séance du 26/06/2025
N° ordre : 17



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Avis Conseil municipal

installations classées Corrèze
Energies Valorisation

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 03/07/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six juin deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Céline CHASTIN, Carine PERRIER, Nathalie EL KEJJAOU, Brigitte NIRONI. Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Olivier BOUDY (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'avis de consultation du public parallélisée par voie électronique du 19 mai 2025 publié par le Préfet annonçant la tenue d'une consultation du public qui doit se dérouler du lundi 16 juin 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus sur le projet présenté par la Société Corrèze Energies Valorisation (filiale du groupe VEOLIA environnement), pour la reconstruction et l'augmentation de capacité d'une unité de valorisation énergétique (incinérateur de déchets) implantée sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche ;

Vu les pièces du dossier dématérialisé ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **EMET un avis favorable sur le projet présenté par la Société Corrèze Energies Valorisation (filiale du groupe VEOLIA environnement), pour la reconstruction et l'augmentation de capacité d'une unité de valorisation énergétique (incinérateur de déchets) implantée sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 26 juin 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE